

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 4 février 2016
Rapporteur :
Monsieur Nicolas GONIDEC

N° 34

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 10/02/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/02/2016
(accusé de réception du 09/02/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Projet éducatif local - Subvention

—————

Dans ses orientations le PEL soutient des projets portés collectivement qui permettent aux enfants, aux jeunes et à leurs familles de découvrir les ressources culturelles et sportives de la ville. Il soutient également les projets qui valorisent l'apprentissage de la citoyenneté, la promotion des valeurs du vivre ensemble. Compte tenu de l'urgence et de l'intérêt du projet présenté par le collège la Sablière « Zakhor ! les enfants d'Izieu », il est proposé de le soutenir en attribuant une subvention de 1 900 euros.

Le Projet Educatif Local développe et soutient auprès des enfants et des jeunes de la ville des projets sur les temps scolaires et périscolaires et sur les temps libres et familiaux.

Ces projets peuvent être impulsés par une école ou un collège mais aussi par une association quimpéroise. Ils permettent une meilleure articulation des temps de vie des enfants et des jeunes en favorisant l'association des parents et l'implication des partenaires associatifs et municipaux locaux.

Dans ce cadre, le collège la Sablière développe un projet artistique autour de la mémoire de la Shoah afin de transmettre aux collégiens les valeurs de tolérance, de citoyenneté et de respect des droits universels de l'Homme. Un spectacle retraçant le parcours des 44 enfants de la Maison d'Izieu arrêtés et déportés à Auschwitz sera mis en scène par les collégiens et présenté au Terrain blanc. La visite du mémorial des enfants d'Izieu dans l'Ain aura lieu début avril.

Compte tenu de l'intérêt de ce dossier et de la date prévue pour sa concrétisation, il paraît nécessaire de statuer sur la demande de subvention avant l'appel à projets PEL 2016.

Le collège la Sablière sollicite une subvention de 1900 euros pour la mise en œuvre de ce projet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à verser cette subvention au titre du PEL (ligne budgétaire 522 – 6574 - 731 - 7315).